|  |
| --- |
| **Processus Cité de l'énergie – Formulaire de demande de subvention** |

***À envoyer avec l'offre du mandataire en annexe au :
Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), Rue du Tombet 24, 2034 Peseux ou*** ***sene@ne.ch***

# 1. Conditions concernant l'octroi des subventions

a. Seuls les travaux effectués par un mandataire externe à l’administration communale donnent droit aux subventions.

b. L'aide financière correspond à 50% des coûts restants hors taxes (HT) après déduction des autres subventions et aides financières, mais au maximum CHF 2‘000.- pour l’état des lieux (sans certification), au maximum CHF 7'000.- pour la première certification (y compris l’état des lieux) ou au maximum CHF 4'000.- pour le réaudit.

c. La décision de subvention n'engage en aucune manière la responsabilité du canton de Neuchâtel sur le projet lui-même et les événements qu'il génère.

d. Le bénéficiaire informera immédiatement le SENE :
- si les délais ne sont pas tenus,
- si le projet ne peut pas être réalisé,
- si le projet n'est pas réalisé tel que prévu dans la demande.

f. Le bénéficiaire s'engage à donner sur demande les résultats du projet. La protection des données et les secrets d'affaire lui sont garantis.

g. Le versement se fait sur présentation des factures acquittées et/ou des preuves de paiements, sous réserve de l'octroi des budgets cantonaux et fédéraux nécessaires.

h. Nul n'a un droit objectif à des subventions et celles-ci ne sont accordées que pour autant que les ressources de l'Etat le permettent, dans le cadre des tranches de crédit annuelles décidées par le Conseil d'Etat.

# 2. Description du projet (à remplir par le-la conseiller-ère Cité de l'énergie)

**Phase concernée**: [ ]  État des lieux [ ]  Première certification [ ]  Réaudit

|  |  |
| --- | --- |
| **Commune politique**:  |       |
| **Membre de l'association Cité de l'énergie depuis**:  |       |
| **Personne de contact dans la commune – Adresse complète** (pour confirmation de la subvention) : |       |
| **Conseiller-ère Cité de l'énergie**: |       |
| **Coûts restants après déduction des autres subventions et aides financières [CHF HT]** |       |

|  |
| --- |
| *Je confirme l'exactitude des indications ainsi que le respect des conditions ci-dessus.* |
| Date et lieu :       | Le requérant :       |

Copie à envoyer à votre conseiller-ère Cité de l'énergie

Version du 1er février 2025